

SANTÉ



SOUTIEN À LA CRÉATION DE MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ

Dans le cadre du plan Région Solidaire, la Région Île-de-France soutient la création de maisons de santé pluridisciplinaires, de centres de santé et de cabinets médicaux. Ceci, afin de répondre aux aspirations des jeunes professionnels de santé et améliorer l'accès aux soins des Franciliens.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- › **Lutter** contre la désertification médicale.
- › **S'adapter** aux nouveaux modes d'exercice et aux besoins des professionnels de santé.
- › **Renforcer** la politique de soutien aux jeunes professionnels.
- › **Favoriser** une meilleure exploitation des ressources locales et une meilleure prise en charge des patients.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Médecins, sages-femmes, kinésithérapeutes et infirmiers regroupés en un collectif de professionnels de santé,
- › Les collectivités territoriales,
- › Les établissements publics,
- › Les associations,
- › Les bailleurs sociaux à l'origine d'un projet collectif de santé.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

» Pour la création de structures d'exercice collectif :

- La Région finance l'acquisition foncière et les travaux de la structure à hauteur de 30% des dépenses dans la limite de 250 000€.
- L'acquisition d'équipements, y compris les équipements de sécurisation, peut être prise en charge à hauteur de 50% dans la limite de 100 000€.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- » Les dossiers de candidature sont à adresser à la Région Île-de-France sur la plateforme des aides régionales : mesdemarches.iledefrance.fr
Toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier y sont listées.
- » Contact : sante@iledefrance.fr

Plus d'informations :
www.iledefrance.fr/structures-de-soins

